SERVITUDES RELATIVES A LA CONSERVATION DU PATRIMOINE

AC1 - MONUMENTS HISTORIQUES

Eglise de Bully inscrite par arrêté le 23 juin 1933

Vestiges archéologiques de Vieux inscrits par arrêté du 27 juin 1988

Périmètres de protection des abords de 500 mètres

AC2 - SITES CLASSES

Protection des sites naturels et/ou urbains, classés le 9 janvier 1933

- Le site de la butte dominant l'Orne
- Les Ifs du cimetière

AS1 - PROTECTION DES EAUX POTABLES

Protection des captages de l'Orne par arrêté préfectoral du 23 juillet 1975

SERVITUDES RELATIVES A L'UTILISATION DE CERTAINES RESSOURCES

I4 - ELECTRICITE

Lignes aériennes HTA

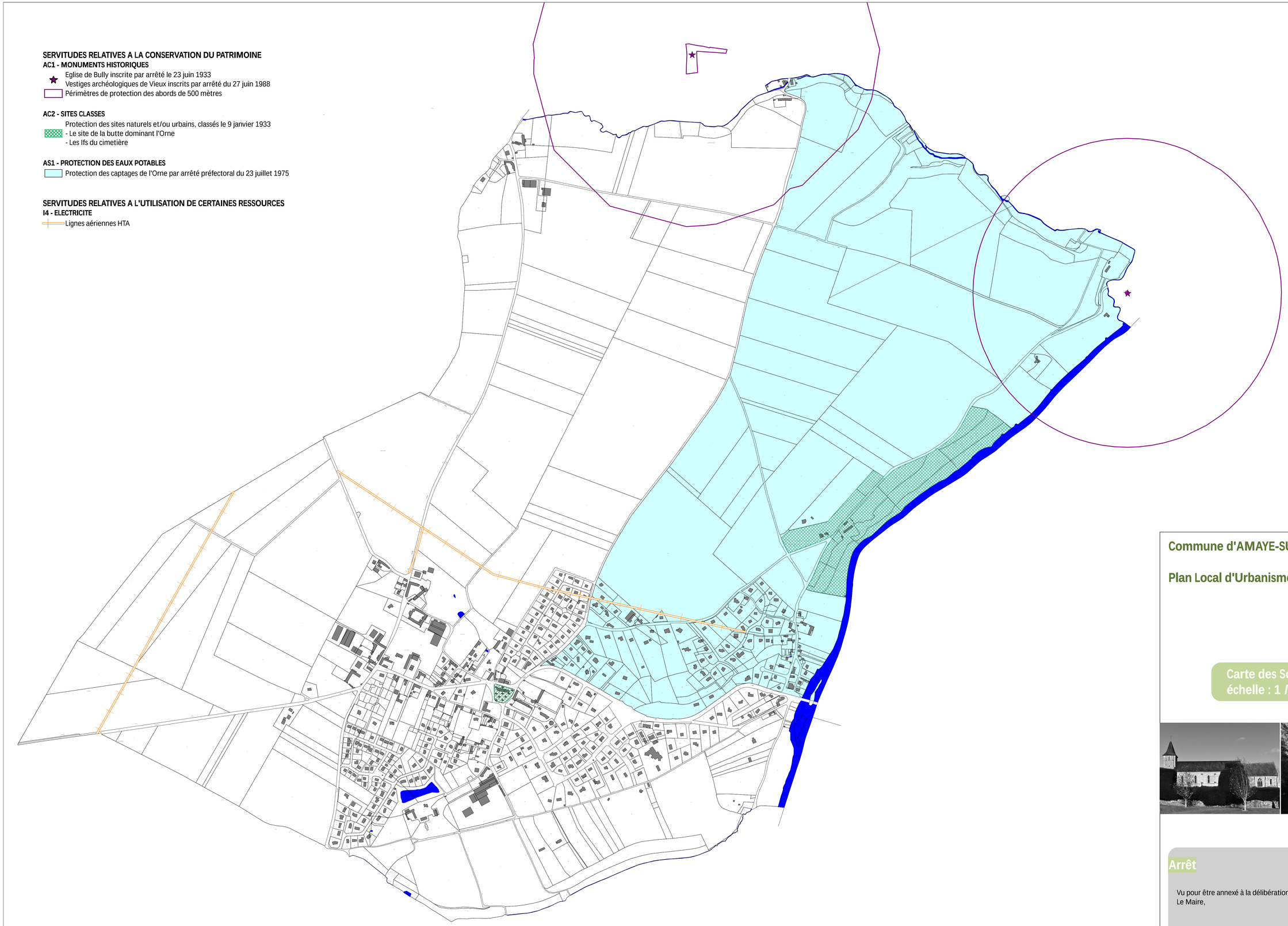

Commune d'AMAYE-SUR-ORNE

Plan Local d'Urbanisme

Pièce F1B

Carte des Servitudes d'Utilité Publique
échelle : 1 / 5000

Arrêt

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal du 12 juin 2024,
Le Maire,